BAREME XX

COURS DE GYMNASTIQUE ET DANSE MODERNE

I COURS DE DANSE

1.1 Toutes formes de danse (excepté celles définies au point 1.2 ci-après)

Les activités de danse se voient appliquer une redevance forfaitaire annuelle de 3,64 € HT par élève, quel que soit le type d'appareil utilisé, le nombre de séances organisées et les tarifs pratiqués.

Cette redevance ne peut être inférieure à un minimum de 92,58€ HT par établissement et par an VALIDITE : 2013.

1.2 <u>Danse classique, certaines formes d'expression corporelle et danses accompagnées par des bruitages à l'aide d'instruments</u> (tels que bongo, castagnettes, tambourin, tambour de basque, triangle et maracas)

Ces danses faisant notoirement appel aux œuvres du Domaine Public ou à des bruitages à l'aide d'instruments (tels que bongo, castagnettes, tambourin, tambour de basque, triangle et maracas) relèvent d'une redevance forfaitaire annuelle de 0,63 € HT par élève.

Cette redevance ne peut être inférieure à un minimum de 31,00 € HT par établissement et par an VALIDITE : 2013.

II COURS DE GYMNASTIQUE

2.1 Gymnastique avec synchronisation des mouvements avec la musique

Les activités de gymnastique avec synchronisation des mouvements avec la musique relèvent d'une redevance forfaitaire annuelle de 3,64 € HT par adhérent, quels que soient le type d'appareil utilisé, le nombre de séances organisées et les tarifs pratiqués.

Cette redevance ne peut être inférieure à un minimum de 92,58€ HT par établissement et par an 2013.

BAREME XX

BAREME XX

COURS DE GYMNASTIQUE ET DANSE MODERNE

2.2 Cours de gymnastique sans synchronisation des mouvements avec la musique

Les activités de gymnastique sans synchronisation des mouvements avec la musique relèvent d'une redevance forfaitaire annuelle de 0,63 € HT par adhérent, quels que soient le type d'appareil utilisé, le nombre de séances organisées et les tarifs pratiqués.

Cette redevance ne peut être inférieure à un minimum de 31,00 € HT par établissement et par an VALIDITE : 2013.

III PLURALITE D'ACTIVITES

Les redevances définies aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus font l'objet de dispositions particulières.

Lorsqu'un même établissement présente plusieurs activités, il convient de déterminer la redevance globale de la façon suivante :

- comparer l'addition de chacun des minima prévus par activité au cumul des forfaits applicables à chacune de ces activités,
- retenir le montant le plus élevé.

Exemple : cours d'aérobic et cours de stretching (étirements)

cours d'aérobic : 70 adhérents cours de stretching : 10 adhérents

- cumul des minima... 92,58€ HT + 31,00€ HT = 123,58 € HT
- cumul des forfaits... (70 x 3,64 € HT) + (10 x 0,63 € HT) = 261,10 € HT

Redevance à retenir : 256,10 € HT.

BAREME XX

SEANCES AVEC MUSIQUE ATTRACTIVE RELEVANT DU FORFAIT LIBERATOIRE

Validité: 01/01/2012 au 31/12/2014

I CONCERTS ET SPECTACLES DE VARIETES

1 TARIFICATION GENERALE

, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				Forfaits	par man	festation							
	Montant du budget des dépenses TTC												
Prix du titre d'accès ou de la	Jusqu'à 1000 €				,	Jusqu'a	à 1500 €		Jusqu'à 2000 €				
consommation la plus vendue		MV	ME		MV		ME			MV		ME	
	TTC	нт	ттс	нт	TTC	нт	TTC	HT	TTC	нт	TTC	нт	
Séances sans recettes	63	58,28	75	69,38	94	86,95	113	104,53	150	138,76	188	173,92	
Jusqu'à 6 €	94	86,95	113	104,53	125	115,64	156	144,31	188	173,92	231	213,69	
Jusqu'à 12€	125	115,64	156	144,31	188	173,92	231	213,69	250	231,27	314	290,47	
Jusqu'à 20 €	188	173,92	231	213,69	250	231,27	314	290,47	314	290,47	389	359,85	

2 TARIFICATION REDUITE SOIT ABATTEMENT DE 12,5 %

	- pyrajna (Forfaits	par mani	festation								
	Montant du budget des dépenses TTC													
Prix du titre d'accès ou de la	Jusqu'à 1000 €					Jusqu'à	1500€		Jusqu'à 2000 €					
consommation la plus vendue	MV		ME		MV		ME			MV		ME		
	TTC	нт	TTC	нт	TTC	HT	TTC	нг	TTC	нт	TTC	нт		
Séances sans recettes	40	37,00	50	46,25	65	60,13	75	69,38	105	97,13	130	120,26		
Jusqu'à 6 €	65	60,13	75	69,38	84	77,71	105	97,13	130	120,26	160	148,01		
Jusqu'à 12€	84	77,71	105	97,13	130	120,26	160	148,01	175	161,89	215	198,89		
Jusqu'à 20 €	130	120,26	160	148,01	175	161,89	215	198,89	215	198,89	270	249,77		

II BALS ET SEANCES DANSANTES

1 TARIFICATION GENERALE

				Forfaits p	oar manife	station							
	Montant du budget des dépenses TTC												
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	Jusqu'à 1000 €					Jusqu'a	à 1500€		Jusqu'à 2000€				
	MV		ME		MV		ME			MV		ME	
	TTC	нт	TTC	нг	TTC	нг	TTC	нг	πс	нг	TTC	нт	
Séances sans recettes	63	58,28	75	69,38	94	86,95	113	104,53	125	115,64	156	144,31	
Jusqu'à6€	94	86,95	113	104,53	125	115,64	156	144,31	188	173,92	231	213,69	
Jusqu'à 12€	188	173,92	231	213,69	250	231,27	314	290,47	314	290,47	389	359,85	
Jusqu'à 20€	314	290,47	389	359,85	375	346,90	469	433,86	438	405,18	544	503,23	

2 TARIFICATION REDUITE SOIT ABATTEMENT DE 12,5 %

				Forfaits	s par mani	festation								
	Montant du budget des dépenses TTC													
Prix du titre d'accès ou de la	Jusqu'à 1000 €					Jusqu'à	1500€		Jusqu'à 2000 €					
consommation la plus vendue	Ī	VIV	ME		MV		ME			MV		ME		
	TTC	нг	TTC	нт	TTC	нг	TTC	нт	TTC	нг	TTC	нт		
Séances sans recettes	40	37,00	50	46,25	65	60,13	75	69,38	84	77,71	105	97,13		
Jusqu'à 6 €	65	60,13	75	69,38	84	77,71	105	97,13	130	120,26	160	148,01		
Jusqu'à 12€	130	120,26	160	148,01	175	161,89	215	198,89	215	198,89	270	249,77		
Jusqu'à 20 €	215	198,89	270	249,77	260	240,51	326	301,57	305	282,15	380	351,52		

BAREME XXI (SUITE)

III REPAS EN MUSIQUE

1 TARIFICATION GENERALE

				Forfaits	par mani	festation									
	Nombre de convives														
Prix du couvert	Jusqu'à 100					Jusqu	ľà 150		Jusqu'à 200						
(service compris)	MV		ME		MV		ME			MV		ME			
	ттс	нг	TTC	нг	TTC	нт	TTC	нт	TTC	нг	TTC	нт			
Jusqu'à 15€	63	58,28	75	69,38	94	86,95	113	104,53	125	115,64	156	144,3			
Jusqu'à 22 €	94	86,95	113	104,53	169	156,34	206	190,56	225	208,14	281	259,9			
Jusqu'à 30€	113	104,53	138	127,66	219	202,59	269	248,84	314	290,47	389	359,8			
Jusqu'à 40 €	138	127,66	169	156,34	275	254,39	344	318,22	375	346,90	469	433,8			

2 TARIFICATION REDUITE SOIT ABATTEMENT DE 12,5 %

				Forfait	s par mar	nifestation		28						
		Nombre de convives												
Prix du couvert (service compris)		Jusqu'à 100				Jusqu	ı'à 150		Jusqu'à 200					
	1	MV		ME		MV		ME		VIV		ME		
	TTC	нг	TTC	HT	TTC	нт	TTC	HT	TTC	нт	TTC	HT		
Jusqu'à 15 €	40	37,00	50	46,25	65	60,13	75	69,38	84	77,71	105	97,13		
Jusqu'à 22 €	65	60,13	75	69,38	115	106,38	140	129,51	155	143,38	195	180,39		
Jusqu'à 30 €	75	69,38	95	87,88	150	138,76	185	171,14	215	198,89	270	249,77		
Jusqu'à 40 €	95	87,88	115	106,38	190	175,77	240	222,02	260	240,51	326	301,57		

AJOUT AU BAREME XX "COURS DE DANSE ET DE GYMNASTIQUE"

FIGURANT AU DOCUMENT N°2 du PROTOCOLE D'ACCORD du 31 DECEMBRE 1995

AVENANT du 30 JANVIER 2006 AU PROTOCOLE PRECITE

IV STAGES DE DANSE

Les stages de danse relèvent d'une redevance forfaitaire déterminée en fonction du nombre total de jours de stage, quel que soit le type d'appareil utilisé, le nombre de participants et les tarifs pratiqués.

1.1 Modalités de calcul

La redevance est calculée par application d'un forfait de base de $27,23 \in HT$ par jour de stage, étant entendu que la redevance ne peut être inférieure à un minimum de $54,46 \in HT$.

Les usagers organisant plus de 10 jours de stage cumulés par an bénéficient de réductions sur cette redevance.

1.2 Dégressivité

Les usagers organisant plus de 10 jours de stage sur l'année bénéficient des réductions suivantes :

- jusqu'à 10 jours	pas de réduction
- de 11 à 20 jours	10 % de réduction
- de 21 à 30 jours	
- de 31 à 40 jours	
- à partir de 41 jours	

Ces abattements sont applicables à l'intérieur de chaque tranche, les tranches étant cumulatives.

1.3 Exemple de détermination de redevance

Une structure organise 4 stages de 6 jours durant l'année. Le montant des redevances perçues annuellement s'établit comme suit :

_	10 jours (10 x 27,23)	272,30 € HT
_	10 jours (10 x 27,23–10 %)	245,07 € HT
_	4 jours (4 x 27,23–20 %)	87,14 € HT